



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°635) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE, A CYRILLE MERCADIER
CLARINETTES SARL**

**DÉCISION N° AU-19-478
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de « Cyrille Mercadier Clarinettes SARL » représentée par Monsieur Cyrille MERCADIER, en qualité de Gérant, et domiciliée, 46, rue de Moscou, 75008 PARIS, d'organiser des répétitions d'un ensemble de musique de chambre, les lundi 25 novembre et 2 décembre de 19 h 30 à 22 h 30 et le samedi 14 décembre 2019 de 11 h à 13 h dans la salle Berlioz, et le lundi 9 novembre 2019 de 19 h 30 à 22 h 30 dans la salle Pôle Documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec « Cyrille Mercadier Clarinettes SARL » représentée par Monsieur Cyrille MERCADIER, en qualité de Gérant, et domiciliée, 46, rue de Moscou, 75008 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 266 € TTC (deux cent soixante-six euros), afin d'organiser des répétitions d'un ensemble de musique de chambre, les lundi 25 novembre et 2 décembre de 19 h 30 à 22 h 30 et le samedi 14 décembre 2019 de 11 h à 13 h dans la salle Berlioz, et le lundi 9 novembre 2019 de 19 h 30 à 22 h 30 dans la salle Pôle Documentaire ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants :

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191203-lmc1H6960H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019
Date de Publication : 03/12/2019